

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. La vérification a révélé que les quotas ont été remplis comme suit: le chiffre total de 6,000 personnes qui reçoivent la formation de milice estudiantine est composé de 900 dans la réserve navale et, pour la formation de milice, 3,250 en première année et 1,850 en deuxième année. Je dois expliquer que le programme de milice de l'année dernière portait sur 7,850 et non 5,000 sujets, comme l'a indiqué le député. Le total pour cette année est de 8,000, soit 6,000 pour la milice et 2,000 qui reçoivent une formation de chefs de file civils. L'ensemble du programme des salles d'exercice a été ramené à 4,150 recevant la première année de formation à la milice, contre plus de 7,000 l'année dernière. Les autres programmes seront appliqués dans le domaine de formation de groupes de combat. J'espère que ce sont les renseignements que voulait le député.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MACHINES AGRICOLES—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BARBER

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme le rapport de la Commission Barber a été déposé il y a plusieurs semaines maintenant, voudrait-il nous dire quand nous pouvons attendre une déclaration à ce sujet et si le gouvernement compte mettre en œuvre certaines des recommandations que renferme le rapport?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Des déclarations seront faites de temps à autre, monsieur l'Orateur. Toutefois, je dois rappeler au député qu'un grand nombre d'initiatives ont déjà été prises à l'égard de certaines recommandations présentées dans un rapport précédent.

LES MACHINES AGRICOLES—LES RÉPERCUSSIONS DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION BARBER

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire au ministre de l'Agriculture. Nous dirait-il si des résultats importants découlent des initiatives qu'il a prises?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): En effet, monsieur l'Orateur. Dans la vente d'outillage agricole au Canada, il y a un facteur concurrentiel fort important qui n'existait pas antérieurement à...

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'avais dit, au début de la période des questions, que je permettrais à l'honorable député de Joliette de poser une question supplémentaire à celle qu'il avait posée plus tôt. Je l'invite maintenant à le faire.

* * *

LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

DISCUSSION RELATIVE À LA FORMULE D'AMENDEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à mon député préféré, c'est-à-dire le très honorable premier ministre.

[M. Marshall.]

J'aimerais, relativement à la conférence de Victoria, demander au très honorable premier ministre s'il peut nous assurer que la formule d'amendement sera discutée seulement après que les négociations concernant les pouvoirs provinciaux auront été terminées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président. J'ai déposé l'ordre du jour hier et, à moins que les provinces ne veuillent le modifier, il sera suivi tel que présenté, c'est-à-dire qu'on traitera d'abord de la Constitution, puis de la sécurité sociale. Mais je crois qu'il est convenu, de toute part, qu'aucune décision finale ne sera prise sur un article de l'ordre du jour avant que l'ensemble n'ait été discuté. Et le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'épuiser la discussion d'un article et d'exclure la possibilité d'y revenir.

[Traduction]

M. l'Orateur: Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de l'article de l'ordre du jour qui est sur le point d'être mis en délibération. Lorsqu'on a adopté l'ordre spécial d'aujourd'hui, il a été prévu que le présent débat serait interrompu à six heures et que le vote, s'il devait y en avoir un, aurait lieu à ce moment-là. C'est-à-dire 15 minutes plus tard qu'en temps ordinaire, ce qui réduirait l'heure du dîner. Nous allons aussi procéder à d'autres mises aux voix à 8 heures. Vous allez constater, je crois, que les quatre partis sont d'accord pour que le débat d'aujourd'hui soit interrompu à 5 h 45 de façon à ce qu'après les 15 minutes de sonnerie, on puisse voter dès six heures.

Tandis que j'ai la parole j'aimerais ajouter que nous ne nous proposons aucunement de modifier l'ordre quant à la limite de temps prévue pour les discours mais nous recommandons que personne ne demande de temps supplémentaire.

L'hon. M. MacLean: L'opposition officielle accepte les propositions du député, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT—DEMANDE DE VERSEMENT DE 100 MILLIONS DE DOLLARS AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST

M. David Lewis (York-Sud) propose:

Que la Chambre condamne la politique agricole du gouvernement, qui a fait baisser sérieusement le revenu des cultivateurs de l'Ouest et qui menace l'avenir de la collectivité rurale du Canada et qu'en raison de la crise financière que connaissent les cultivateurs de l'Ouest, elle somme le gouvernement d'examiner l'opportunité de leur verser immédiatement et sans aucune condition 100 millions de dollars au minimum en sus des autres programmes d'aide à l'agriculture.